



MOTION D'ADRÉ

~~PROPOSITION~~

Selon l'article 7 al. 1 et 2 du règlement de l'Assemblée constituante
(une seule proposition par feuille)

Présentée par: P. Gauthier

Point de l'ordre du jour n°: 102.25

Objet: Proposition de déroger la discussion des thèses du chap 102.25 à la discussion prévue dans les rapports 200 et suivants
TEXTE
(voir thèses 102.11 b)
(" " 203.31 a)
(" " 203.61 a)

Signature :